



CROUS : une cure d'austérité dans les œuvres !

dimanche 26 novembre 2017, par [matthias](#)

Déclaration liminaire au CA du CNOUS du 28 novembre 2017



UNION NATIONALE DES SYNDICATS CGT DES CROUS

Déclaration liminaire au CA du CNOUS du 28 novembre 2017

UNE CURE D'AUSTÉRITÉ DANS LES ŒUVRES I

Lors du CA du 27 février 2017, vous avez été invité à voter sur la diminution de 2,3 millions d'euros avec la perspective raisonnablement optimiste de récupérer cette dotation en cours de gestion. En effet, il s'agissait d'un sur gel provisoire dans l'attente de la finalisation des grilles pour les personnels ouvriers en cours d'élaboration dans le cadre des mesures liées PPCR. Depuis, le gouvernement bien conseillé par la cours des comptes a reporté ces mesures de revalorisation pour l'ensemble des fonctions publiques en 2019.

L'UN CGT CROUS dénonce la faiblesse des salaires accentués par la non application de la PPCR en 2017 et 2018 aux personnels ouvriers et aucune augmentation de l'ISF prévu. Et en plus, la diminution du plafond d'emploi et le gel de postes dans l'ensemble des Crous, ce qui forcément augmente la précarité (CDD, vacataires, étudiants ; etc...) et aggrave les conditions de travail (souffrance au travail, TMS, accidents de travail, harcèlement moral, etc.).

Nous dénonçons, les conséquences négatives de ce report pour le pouvoir d'achat des personnels ouvriers des CROUS. D'autant, que 42,3 milliards d'euros ont été versés au titre du CICE aux entreprises et que la facture devrait encore s'alourdir et atteindre vraisemblablement 100 milliards en 2017. Ces décisions sont indicatives au regard des 1200€ de salaire moyen des femmes pour le premier décile (source bilan social 2016).

L'UN CGT CROUS exige l'application du PPCR pour les personnels ouvriers avec effet rétroactif au mois de janvier 2017.

Le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants prévoit dans son article 4 la généralisation de la contribution destinée à favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel, sportif et de santé des étudiants. La gestion de cette contribution est confiée aux CROUS, et, les étudiants boursiers sont exonérés de cette contribution. Nous demandons le versement d'une dotation équivalente aux exonérations des élèves boursiers ainsi que la création de poste budgétaires nécessaires pour permettre la mise en œuvre de ses actions d'accompagnement social.

Les CROUS ont démontré leur savoir-faire en matière de traitement des bourses. Ils sont naturellement l'établissement administratif requis pour la gestion du projet d'une « aide globale d'autonomie ». De même, la SDA devrait réintégrer dans le giron des CROUS.

L'UN CGT CROUS membre de ce CA demande la communication du listing des marchés nationaux.

Montreuil, le 28 novembre 2017

Lors du CA du 27 février 2017, vous avez été invité à voter sur la diminution de 2,3 millions d'euros avec la perspective raisonnablement optimiste de récupérer cette dotation en cours de gestion. En effet, il s'agissait d'un sur gel provisoire dans l'attente de la finalisation des grilles pour les personnels ouvriers en cours d'élaboration dans le cadre des mesures liées PPCR. Depuis, le gouvernement bien conseillé par la cours des comptes a reporté ces mesures de revalorisation pour l'ensemble des fonctions publiques en 2019.

L'UN CGT CROUS dénonce la faiblesse des salaires accentués par la non application de la PPCR en 2017 et 2018 aux personnels ouvriers et aucune augmentation de l'ISF prévu. Et en plus, la diminution du plafond d'emploi et le gel de postes dans l'ensemble des Crous, ce qui forcément augmente la précarité (CDD, vacataires, étudiants ; etc...) et aggrave les conditions de travail (souffrance au travail, TMS, accidents de travail, harcèlement moral, etc.).

Nous dénonçons, les conséquences négatives de ce report pour le pouvoir d'achat des personnels ouvriers des CROUS. D'autant, que 42,3 milliards d'euros ont été versés au titre du CICE aux entreprises et que la facture devrait encore s'alourdir et atteindre vraisemblablement 100 milliards en 2017. Ces décisions sont

indécentes au regard des 1200€ de salaire moyen des femmes pour le premier décile (source bilan social 2016).

L'UN CGT CROUS exige l'application du PPCR pour les personnels ouvriers avec effet rétroactif au mois de janvier 2017.

Le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants prévoit dans son article 4 la généralisation de la contribution destinée à favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel, sportif et de santé des étudiants. La gestion de cette contribution est confiée aux CROUS, et, les étudiants boursiers sont exonérés de cette contribution. Nous demandons le versement d'une dotation équivalente aux exonérations des élèves boursiers ainsi que la création de poste budgétaires nécessaires pour permettre la mise en œuvre de ses actions d'accompagnement social.

Les CROUS ont démontré leur savoir-faire en matière de traitement des bourses. Ils sont naturellement l'établissement administratif requis pour la gestion du projet d'une « aide globale d'autonomie ». De même, la SDAI devrait retourner dans le giron des CROUS.

L'UN CGT CROUS membre de ce CA demande la communication du listing des marchés nationaux.